

Observations de Mr ASSEMAN

reçues le 15 février 2019 à 10h56

Objet : Observations sur Extension Minière Désirée

Je me permets de venir vers vous concernant le projet d'extension de la concession dite "de désirée" qui impactera la commune d'HERIN (59195) notamment sur le site S16 de Rouvignies et S67 de Hérin.

Selon les informations fournis dans le document mis à disposition :

il apparaît que la demande d'extension se rapporte exclusivement à l'exploitation du **gaz de mine** qui remonte naturellement par la pression des eaux envahissant progressivement les galeries, contrairement au **gaz de couche** dont l'exploitation exige des forages profonds et **une stimulation des couches par une injection d'eau et de produits chimiques** pour libérer le gaz emprisonné dans la roche.

Néanmoins, deux pièces du dossier déposé par Gazonosr SAS restent confidentielles suscite mon inquiétude. Le paragraphe 3 du rapport évoque clairement l'utilisation de sondages de décompression pour la phase de recherche et insiste sur « *l'obligation de créer des forages spécifiques pour une exploitation de gaz de mine* ».

Il semblerait que la captation de gaz de mine à partir de puits désaffectés existants n'étant pas estimée suffisante, il faille entreprendre des travaux miniers complémentaires qui seraient en fait des forages... Les pièces 2 et 4 du dossier contiendraient peut-être des informations qui apporteraient des précisions et dissiperaient cette incertitude mais elles ne sont pas accessibles au public. Il faut le déplorer, cela éveille quelques soupçons et justifie des questions sur lesquelles je souhaite attirer votre attention. Pourquoi des éléments de l'enquête sont-ils frappés du sceau de la confidentialité, est-ce légal ?

Forer dans un sous-sol géologiquement déstabilisé par de multiples failles qui ont compliqué au cours de ces deux derniers siècles l'exploitation de la houille qui elle-même en a accru considérablement la fragilité, comporte bien des risques. Il est possible d'en faire une liste qui n'est pas exhaustive :

- risques de phénomènes sismiques et de mouvements de terrain difficilement prévisibles pouvant affecter la solidité du patrimoine bâti ainsi qu'une partie est classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, on ne connaît pas la profondeur des forages envisagés !- sur la zone concernée, se trouve le captage en eau potable qui dessert tout le Valenciennois, la pollution de la nappe phréatique serait dommageable pour toute une population,

- des fuites de méthane, plus dangereuses pour l'atmosphère que le CO2, s'échappant par les anciens puits de mine et occasionnées par d'éventuels mouvements de terrain, ne sont pas à exclure. Que deviendront les puits après exploitation ? Comment seront-ils obturés ? Qui aura la charge de surveiller d'éventuelles émanations de méthane ?

La question la plus importante est la répercussion sur mon logement. Pour mémoire sur notre place situé rue Jacques Duclos à Hérin un affaissement de terrain à déjà eu lieu. Notre résidence se trouve en face de l'ancienne fosse d'Hérin!!

Le entreprise Gazonor SAS prendra-t-elle à sa charge les réparations ou le rachat de mon logement sur sa valeur avant sa prospection et son exploitation?

Je vous prie de prendre en compte mes observations ainsi qu'apporter des réponses notamment sur les dégradations qui surviendraient à mon logement suite à l'exploitation par GAZONOR ou toute autre entrperise.

Recevez mes salutations distinguées.

Antoine ASSEMAN

COPIE : à Monsieur le Maire